



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le mercredi 15 juillet 2020 à 14 heures, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.



Sont présents :

Chantal Crête*	Anik Bois*	Vacant
Gilles Ladouceur*	Don Saliba*	Jean-François David

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Edwin John Sullivan, est présent.

*Ces membres du conseil sont présents par audioconférence

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- Ouverture de la séance.
1. Adoption de l'ordre du jour.
2. TECQ – Programmation modifiée.
3. Comité arts, culture et loisirs.
4. Fonds culturel MRC de Papineau 2020 – Volet arts.
5. Parc de l'Amitié – Clôture (tennis).
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil et souligne que certaines formalités n'ont pas été satisfaites. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au *Code municipal du Québec*.

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, et tous les membres du conseil sont présents par audioconférence.

La séance extraordinaire ouvre à 14 h.

1.

179-07-2020
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et y consentent;

Il est proposé par monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2.

180-07-2020
TECQ – Programmation modifiée

CONSIDÉRANT la résolution 357-12-2019;

CONSIDÉRANT QUE le 544, chemin du Tour-du-Lac est un vieux bâtiment et que les travaux de rénovation viseront notamment son amélioration énergétique;

CONSIDÉRANT les échanges courriel du 13 juillet 2020 entre Me Sullivan et madame Myriam Elfath, coordonnatrice du programme de la TECQ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE madame Elfath a confirmé à Me Sullivan que les travaux d'amélioration énergétique décrits par ce dernier sont admissibles dans le cadre de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier la programmation TECQ soumise au ministère de manière à y inclure le plein montant des travaux d'amélioration énergétique pour le bâtiment sis au 544, chemin du Tour-du-Lac et devant servir de nouvel hôtel de ville après sa rénovation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire également modifier cette même programmation de manière à y retirer les inscriptions concernant le chemin du Haut-des-Côtes et y modifier les inscriptions concernant les chemins St-Laurent et Sabourin;

CONSIDÉRANT QUE la version 1 de la programmation a été soumise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, mais qu'elle est sous étude et qu'il est impossible de la modifier à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE madame Elfath exige l'adoption d'une résolution autorisant la modification de la programmation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modifications à apporter à la programmation et s'en déclarent satisfaits;

**Il est proposé par monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil autorise la modification de la programmation TECQ soumise au ministère de manière à y inscrire pour la période 2020-2021 le montant de 472 443,75 \$, incluant taxes non remboursables, des coûts estimés pour les travaux d'amélioration énergétique pour le bâtiment sis au 544, chemin du Tour-du-Lac et devant servir de nouvel hôtel de ville après sa rénovation;

QUE le conseil autorise également la modification cette même programmation de manière à y retirer les inscriptions concernant le chemin du Haut-des-Côtes et y modifier les inscriptions concernant les chemins St-Laurent et Sabourin;

QUE les inscriptions concernant les chemins St-Laurent et Sabourin soient pour la période 2020-2021 et que le montant total de la programmation modifiée ne dépasse pas 840 278 \$;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve la modification de la programmation et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 2 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 2, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

181-07-2020
Comité arts, culture et loisirs

CONSIDÉRANT la résolution 245-12-2017;

CONSIDÉRANT QUE le maire est membre d'office des comités et commissions de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est consultatif et n'a aucun pouvoir décisionnel;

Il est proposé par monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE le conseil constitue le comité arts, culture et loisirs de la Municipalité;

QUE ce comité est composé des membres suivants :

- 1- Anik Bois
- 2- Chantal Crête

QUE la mission de ce comité est de promouvoir les arts, la culture et les activités de loisirs sur le territoire de la Municipalité afin de favoriser l'épanouissement culturel de sa population. Par ses actions, le comité vise à contribuer à la qualité de vie des Simonettes et Simonets, à créer des conditions favorables permettant l'intégration de la dimension culturelle dans le quotidien des habitants, ainsi qu'à favoriser le partenariat et la concertation avec divers intervenants et artistes du milieu;

QUE le mandat du comité, arts, culture et loisirs est de :

- Participer à l'élaboration d'un projet de politique sur les arts, la culture et les loisirs;
- Recommander au conseil municipal toute démarche et initiative en vue de promouvoir le développement artistique et culturel local;
- Promouvoir la concertation et la participation des partenaires du milieu dans le développement artistique et culturel local;
- Soutenir le rayonnement culturel municipal, tout en respectant les objectifs élaborés dans la politique sur les arts, la culture et les loisirs;
- Travailler en collégialité avec les ressources en place afin de voir à l'amélioration des actions culturelles convenues pour les citoyennes et citoyens et faciliter les échanges et la communication entre les différentes sphères artistiques et culturelles locales.

ADOPTÉE à l'unanimité

Note du greffier : la séance est suspendue à 14 h 12 pour cause de problèmes techniques. La séance reprend à 14 h 14.

4.

182-07-2020
Fonds culturel MRC de Papineau 2020 – Volet arts

CONSIDÉRANT les résolutions 245-12-2017 et 181-07-2020;

CONSIDÉRANT la reprise de l'appel de projets du Fonds Culturel de la MRC de Papineau;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire soumettre un projet de conception et de diffusion de panneau d'interprétation de l'histoire et de la mémoire vivante au Parc de l'Amitié ou autres lieux distincts;

**Il est proposé par monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil confie la responsabilité de ce projet aux conseillères Anick Bois et Chantal Crête du Comité arts, culture et loisirs de la Municipalité;

QUE le conseil autorise l'une ou l'autre d'entre la conseillère Bois ou la conseillère Crête ou encore le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, le formulaire de l'appel de projets du Fonds Culturel de la MRC de Papineau et le protocole d'entente ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le conseil confirme l'engagement financier, jusqu'à un maximum de 1 500 \$, de la municipalité dans ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.

**183-07-2020
Parc de l'Amitié – Clôture (tennis)**

CONSIDÉRANT la résolution 107-05-2020;

**Il est proposé par monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil autorise la dépense de 9 500 \$, plus les taxes, pour l'installation d'une clôture pour le tennis du parc de l'Amitié, conformément à l'offre de prix de Clôture Angers du 3 juillet 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité

Note du greffier : la séance est suspendue à 14 h 21 pour des vérifications techniques. La séance reprend à 14 h 26.

6.

Période de questions

7.

**184-07-2020
Levée de la séance**

**Il est proposé par monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 14 h 27.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Edwin John Sullivan
Directeur général et secrétaire-trésorier

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Me Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier